Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_270_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 22 octobre 2026

Délibération DB-270-2026

Objet : Fablab Saint Brieuc Factory– Actualisation des tarifs au 1er janvier 2027

L'an 2026 le 22 octobre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Sylvie GUIGNARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Marina ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Olivier COLLIOU, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Christian JOLLY, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Catherine LEMAITRE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Olivier MEROT, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, David TOLLEMER, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Victor BONNOT pouvoir à Thierry SIMELIERE, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Violaine CATHELIER pouvoir à Philippe PIERRE, Mickaël COSSON pouvoir à Stéphane BRIEND, Laurent GUEGAN pouvoir à Fanny YOUNSI, Karine GUGUEN pouvoir à Arnaud LE BRETON, Isabelle IMBERT pouvoir à Boris GUILLOU, Aline LE BOEDEC pouvoir à Hervé GUIHARD, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Raphaël LE MEHAUTE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Carine MEROT pouvoir à Olivier MEROT, Jean Charles MINIER pouvoir à Marc PICQUETTE, Pascale RIMAURO pouvoir à Sylvie GUIGNARD,

MEMBRES ABSENTS

Hugues LESAGE

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_270_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 22 octobre 2026

Délibération DB-270-2026

Rapporteur : Monsieur David TOLLEMER

Objet : Fablab Saint Brieuc Factory– Actualisation des tarifs au 1er janvier 2027

EXPOSE DES MOTIFS

Saint-Brieuc Factory, ouvert le 6 octobre 2014 au Carré Rosengart, est un espace d'innovation numérique. Devenu outil d'intérêt communautaire en juillet 2017, cet espace contribue à faire émerger de nouveaux services et créer un écosystème et des méthodes de travail qui visent à améliorer l'acculturation aux usages du numérique de la population.

L'équipement n'a cessé d'évoluer au cours des 12 années d'existence pour s'adapter aux demandes des usagers. L'évènement anniversaire des 10 ans organisé en octobre 2024 a démontré l'intérêt et l'attachement des usagers à cet équipement dont la fréquentation ne cesse de croître.

Dans le but de conserver l'attractivité de l'équipement et de chercher de nouveaux publics, l'équipement a revu ses horaires d'ouvertures (ouvertures quelques soirs en semaine et samedis) et a investi dans de nouvelles machines.

Pour accompagner cette dynamique, il vous est proposé de revoir la stratégie tarifaire de Saint-Brieuc Factory pour tenir compte tant de l'inflation que de la variabilité des coûts des consommables (fils plastiques pour les imprimantes, bois, plexiglas, films vinyls …)

Les coûts figurants dans la grille tarifaire du fablab sont décomposés en trois grandes catégories :
- Les consommables : La variation des prix proposée tient compte des fluctuations à la hausse et à la baisse des coûts des matières premières.
- Les frais d'entretiens et d'acquisition des machines : Pour rester attractif, St Brieuc Factory doit investir périodiquement dans de nouveaux équipements et entretenir le parc de machines déjà existant.
- Les coûts humains : Les deux agents du fablab accompagnent les usagers du lieux dans leurs apprentissages autour de la fabrication numérique. Ils veillent également à la sécurité d'utilisations des machines ainsi qu'à l'accueil des différents publics.

Les usagers fréquents de l'équipement peuvent continuer à s'abonner annuellement à Saint-Brieuc Factory afin de bénéficier d'une remise de 20 % sur l'ensemble des prestations.

Il vous est donc proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_270_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération DB-026-2020 du 12 décembre 2020, révisant les tarifs à compter du 1er janvier 2021 ;

Le Bureau statutaire saisi en date du 8 octobre 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

APPROUVE la grille tarifaire du fablab St Brieuc Factory, annexée et prévoit son application à compter du 1er Janvier 2027.

ENCAISSE les recettes afférentes sur la régie de recettes du Fablab.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L5211-1, L2121-25 et L2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Présents : 58	Pouvoirs : 13	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 22 octobre 2026

Le secrétaire de séance

Sylvie GUIGNARD

Président,

Stéphane BRIEND